

Diane Duttle
Kingston (Ontario)
Le 7 octobre 2016

Mémoire soumis au Comité sur la réforme électorale — 7 octobre 2016

Je félicite le Comité sur la réforme électorale d'avoir fait preuve de rigueur dans la tenue de ses audiences, cet été, les témoins étant, dans la plupart des cas, limités à dix minutes et les membres du Comité ayant droit, par la suite, à deux séries de questions d'une durée maximale de cinq minutes pour les questions et réponses, dans chaque cas. Il est possible de visionner ces interventions en tout temps, à notre écran d'ordinateur.

Pourquoi avons-nous besoin d'une réforme électorale? Bien que les Canadiens aient le **même** droit de voter pour un candidat qui les représente, leurs votes ne sont pas tous comptés **de la même façon** à l'étape de la répartition des sièges dans nos parlements, qui ont adopté le système uninominal majoritaire à un tour. On ne peut prétendre que nos parlements sont représentatifs lorsque 60 % des citoyens ne peuvent choisir un représentant qui exprime leur point de vue et quand un gouvernement ayant recueilli 40 % des suffrages et la majorité des sièges détient tous les pouvoirs. Dans le système uninominal majoritaire à un tour, des pouvoirs quasi absolus s'échangent, tour à tour, entre les deux principaux partis, de même qu'entre leurs chefs, d'une manière tout à fait complice. Un défi important consiste à persuader les chefs de partis qui jouissent d'un tel pouvoir de renoncer à celui-ci pour s'engager sur la voie d'interminables négociations avec d'autres. Leurs collègues et leurs partisans pourraient hurler de rage à la perspective d'une telle éventualité. Malgré tout, les Canadiens qui souhaitent récupérer leur démocratie et rétablir la légitimité de leur Parlement doivent insister pour que des changements soient apportés.

On ne saurait être en présence d'un gouvernement représentatif lorsque des non-élus travaillant au Bureau du premier ministre déterminent les politiques, alors que des députés élus se réfèrent à des cartons aide-mémoire. C'est épouvantable lorsque des non-élus modifient les propos publics de chercheurs. Il s'agit, en l'espèce, d'une caractéristique des gouvernements totalitaires, que l'on retrouve au sein des gouvernements trop proches d'intérêts privés. Les fausses majorités permettent aux chefs de faire abstraction de problèmes, comme le changement climatique et notre dépendance excessive par rapport à l'usage de la force à l'étranger, pour détruire littéralement les pays que nous prétendons protéger et chasser de vastes populations de leurs domiciles.

Lors d'échanges qui ont suivi sa présentation à votre Comité, Ed Broadbent a indiqué que des érudits se sont penchés sur la question de la concentration du pouvoir dans les bureaux des premiers ministres élus selon le système uninominal majoritaire à un tour, depuis la Seconde Guerre mondiale. Ils qualifient le résultat de « dictature bénigne ». Nul ne saurait prétendre que le fait que des fonctionnaires chargés de préparer les lois prétextent manquer de temps pour faire un bon travail et que la présentation, par le gouvernement, de projets de loi omnibus en empêchant l'examen attentif de ceux-ci présente un caractère bénin. Dans un monde préoccupé par la sécurité, cet aspect importe particulièrement lorsque les libertés civiles sont en cause.

Le vote stratégique ayant pour objet de déposer un chef impopulaire ne constitue pas la réponse lorsqu'on se réveille le lendemain des élections pour constater que 158 conservateurs ont été remplacés par 184 libéraux qui auront autant de mal à modifier le système qui les a fait élire. Et combien est-il facile, pour un gouvernement de nouveaux venus, d'adopter les mauvaises habitudes du gouvernement précédent. Nous avons pu le constater lorsqu'a été invoquée, relativement tôt, la procédure de clôture de sorte que soient produits des « résultats » souhaités pour le nouveau gouvernement. Il s'agissait là d'un manquement tout à fait visible; le gouvernement a rapidement reconnu le piège dans lequel il était tombé et il s'est rétracté.

Elle ne fut cependant pas retirée cette décision d'adopter, de nouveau et de **façon beaucoup moins visible**, une motion conservatrice, reprise textuellement, visant, dans les faits, à dénier le droit des indépendants ou des représentants de petits partis, privés de la possibilité de siéger au sein de comités, de soumettre des modifications aux dispositions législatives en Chambre, comme était parvenue à le faire Elizabeth May, avec l'aide de collègues libéraux, lors d'une discussion sur un projet de loi omnibus, dans le cadre de la législature antérieure. Nulle part, dans les médias, s'est-on scandalisé de cette perte de mesure égalisatrice pour les indépendants et les petits partis privés du droit de siéger au sein de comités.

Si nos poitrines se gonflent de fierté lorsqu'on dit que notre premier ministre est le chef démocratiquement élu le plus puissant parmi ses pairs, cela signifie que les pouvoirs dont il jouit sont soumis à un moins grand nombre de contrôles. Les caucus britanniques et australiens ont au moins le pouvoir de chasser leur premier ministre, s'ils se fatiguent de celui-ci. Même Margaret Thatcher n'a pas été à l'abri d'un tel geste. Et nous avons tous entendu le proverbe selon lequel le pouvoir corrompt. Nos députés sont tributaires de la signature du premier ministre pour se présenter aux élections; ils ne sauraient envisager la possibilité d'avoir les moyens de le chasser.

En l'absence d'un gouvernement véritablement représentatif dont les sièges sont répartis selon ce que prévoit l'appui des électeurs, la Cour suprême a été, au cours de ces dernières années, le seul rempart qui nous a protégés de certaines lois offensantes et proposées par un gouvernement jouissant d'un pouvoir majoritaire acquis avec une minorité des voix, y compris dans le cas d'une proposition de nomination à la Cour en tant que telle. Si la Cour **peut** nous protéger des lois offensantes, lorsqu'on l'invite à le faire, tel n'est pas son objet.

La nomination des membres est également une prérogative du premier ministre. Notre système actuel est gravement déséquilibré.

Les élections de 2015 ont donné lieu à l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux députés alors qu'un nombre équivalent de leurs prédécesseurs se sont employés à vider leurs bureaux et à repartir avec leurs connaissances et leur expérience. Sous un système où les votes sont imposés par le parti et où l'orientation est établie par le personnel, fort conscient de la publicité, du Bureau du premier ministre, ils sont mal outillés pour obtenir des changements.

Les critiques selon lesquelles notre système de vote exacerbe les antagonismes entre les régions sont illustrées dans le résultat des élections de 1980 alors que Trudeau père s'est retrouvé avec une majorité de sièges, mais avec seulement deux sièges à l'ouest de l'Ontario. Cela ne signifiait pas pour autant qu'il n'y avait pas de libéraux à l'ouest de l'Ontario. En effet, le Parti libéral avait recueilli entre 22 et 32 % des suffrages en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Il s'était fixé deux objectifs principaux : rapatrier la Constitution et faire adopter la politique énergétique nationale, mais il n'avait personne pour le représenter dans l'ouest du pays ou pour lui transmettre le point de vue de cette région à l'égard de ces deux enjeux importants. La Cour suprême a mis fin à une tentative de rapatriement unilatéral, et il s'est retrouvé à offrir un siège au cabinet à Ed Broadbent ainsi qu'un certain nombre d'autres sièges à d'autres députés du Nouveau Parti démocratique (NPD), pour combler les vides. Je ne sais pas ce qu'il est advenu de l'offre, mais une entente quelconque a été conclue, et la Constitution est revenue au pays, sans l'adhésion du Québec à cet accord. La politique énergétique nationale adoptée sous de telles conditions provoqua un sentiment de rage et d'aliénation dans l'Ouest, lequel se perpétue encore aujourd'hui.

Le caractère inéquitable du dénombrement des voix du scrutin de 2015, selon le système uninominal majoritaire à un tour, apparaît dans le balayage qu'a accompli le Parti libéral dans les Maritimes. La répartition des sièges selon un système proportionnel aurait concédé aux trois principaux partis un nombre égal de sièges

(6), et un siège allant au Parti vert. Une telle situation me semble plus stable que ne l'est le chaos.

Autres exemples : En 1979, Joe Clark a recueilli suffisamment de sièges pour former un gouvernement minoritaire, avec quelque 400 000 votes de moins que les libéraux. Au Québec, vers la fin des années 1990, le Parti Québécois a recueilli la plupart des sièges et a formé le gouvernement alors que le Parti libéral avait recueilli la majorité des suffrages.

Mon exemple favori d'iniquité concerne le NPD, en Saskatchewan, en 2008 et en 2011 alors que ce parti a reçu, respectivement, 25 % et 30 % des suffrages et n'a obtenu aucun siège alors que les libéraux, avec un pourcentage d'environ 14 % dans chacun des cas a obtenu un siège et que les conservateurs ont obtenu les 13 autres sièges sur 14 disponibles (j'ai eu un peu de mal à retrouver l'information sur le site d'Élections Canada, au moyen de Google, pour confirmer les pourcentages cités dans le présent mémoire).

Les députés et leurs électeurs veulent conserver la possibilité de faire élire un représentant local. Pour cette raison, je serais en faveur d'un mode de scrutin à vote unique transférable ou d'un système mixte avec compensation proportionnelle. Le mode de scrutin à vote unique transférable est, me semble-t-il, plus facile à comprendre alors que le système mixte avec compensation proportionnelle est plus juste en termes de proportionnalité. Il offre aux candidats la possibilité additionnelle de recueillir des suffrages de membres d'autres partis qui pourraient avoir préalablement pensé : [TRADUCTION] « Je vous aime beaucoup, mais je ne peux sentir votre parti ». Selon le système mixte avec compensation proportionnelle, les électeurs peuvent voter pour les deux. Le développement des médias modernes fait en sorte que la distance importe désormais moins puisqu'il s'agit de communiquer avec un député élu. Leurs comptes Facebook et Twitter les rapprochent.

Les témoignages effectués lors de vos audiences m'incitent à croire qu'un système électoral réformé permettrait de s'harmoniser avec vos cinq valeurs et contribuerait dans une large mesure à améliorer la santé de notre vie politique. J'ai voté contre la représentation proportionnelle en Ontario, de crainte de perdre contact avec un député local. J'ai changé d'avis. Le défi auquel nous sommes confrontés pourrait mettre à l'épreuve notre sens canadien de l'équité. Je vous souhaite bonne chance.

Soumis avec respect,
Diane Duttie
Kingston (Ontario)